



Commission Consultative Paritaire régionale Catégorie A

Cher-e-s collègues,

En 2008, la FSU, conformément à un mandat porté par le SNETAP, déposait au Conseil Supérieur de la Fonction publique un amendement qui a été à l'origine de la création des Commissions Consultatives Paritaires (CCP), nouvelles instances réglementaires, garantes de l'expression des contractuels et de la défense, protection et promotion de leurs droits tant individuels que collectifs.

En février 2009, appelés à désigner vos représentants aux CCP régionales, vous avez confié majoritairement à des élus SNETAP-FSU la responsabilité de vous représenter.

Conformément à nos engagements de campagne, eux-mêmes issus de nos mandats nationaux, la lutte contre la précarité constituant depuis de nombreuses années une priorité d'action du SNETAP-FSU, nous avons assumé cette charge au quotidien, en vous informant, en vous conseillant et en vous accompagnant pour faire valoir vos droits.

La présence forte du SNETAP-FSU au sein de cette instance a permis d'en faire un véritable lieu :

- ▶ de contre-pouvoir pour l'amélioration générale des conditions de travail des agents de CFA et CFPPA ainsi que des ACER intervenant en lycée,
- ▶ d'assistance et de suivi de chaque collègue qui en exprimait le besoin,
- ▶ de défense de l'harmonisation avec les titulaires sur les salaires, les obligations de service et les droits sociaux,
- ▶ de lutte contre toutes les formes de précarité, contre le recours abusif aux vacataires, contre les temps incomplets imposés à 70%,
- ▶ de vigilance quant au reclassement de tous les agents ayant perdu leur emploi.

En somme, vos élus SNETAP-FSU ont transformé la CCP qui l'administration entendait détourner, malgré son caractère réglementaire, comme une simple chambre d'enregistrement, en ce lieu garant de votre expression, de la défense, protection et promotion de vos droits tant sur un plan individuel que collectif.

Pour poursuivre et amplifier le travail engagé au cours du dernier mandat, les avancées obtenues n'ayant été rendues possibles que grâce à une présence forte du SNETAP-FSU au sein de la CCP,

Renouvelez nous votre confiance, Votez et Faites voter SNETAP-FSU,

Bien cordialement
Sébastien BRUNIQUEL - ACEN - Secrétaire national des Non-titulaires

Votez et faites massivement voter FSU

Scrutin du 15 novembre 2011 - Votez par correspondance dès le 17 octobre 2011 !

Notre objectif : un plan de titularisation pour tous, nombre pour nombre

Depuis l'origine du SNETAP-FSU, la lutte contre la précarité constitue une priorité de l'action que nous conduisons au quotidien, tant localement, régionalement que nationalement. Notre mandat est sans ambiguïté, celui d'un respect plein et entier du Statut général qui prescrit que les emplois permanents de l'Etat doivent être occupés par des fonctionnaires.

Ainsi notre exigence n'a jamais varié : la mise en œuvre d'un plan de titularisation permettant à tous, quel que soit l'emploi qu'il occupe (Enseignants, ATLS, Personnels d'éducation et de vie scolaire), son contrat (de droit public ou privé), son temps de travail (même inférieur à 70%) ou le support budgétaire de sa rémunération (crédits d'Etat, déconcentrés, budget d'établissement) d'accéder par des voies appropriées au statut de fonctionnaire.

La FSU a pesé de tout son poids de première organisation syndicale représentative dans la fonction publique de l'Etat pour contraindre le gouvernement à inscrire la problématique du recours aux agents non titulaires dans son agenda social 2011. Elle a été par la suite largement à l'initiative des amendements qui d'un texte initial gros de dérives statutaires et évasif sur les voies de déprécarisation s'est mué en un Protocole d'accord qui ouvrirait des perspectives, nonobstant son incomplétude et ses limites qui ont motivé son refus de signature.

Nous sommes désormais entrés dans l'ultime phase d'élaboration de la future loi avec le Projet qui a été présenté au conseil des

ministres le 07 septembre dernier, qui sera débattu au Sénat entre le 17 et le 30 octobre, puis à l'Assemblée nationale pour une promulgation de la loi fin janvier 2012 : la transcription du Protocole n'y a été que partielle, des insuffisances criantes demeurent mais tout est encore possible ! La détermination et la mobilisation de la FSU et du SNETAP sont à la hauteur de l'enjeu : un véritable plan de titularisation qui ne laisse aucun collègue contractuel sur le bas-côté des voies d'accès au statut de fonctionnaire.

Dans cette perspective, profitant de ce que l'encre de la loi ne soit pas sèche, nous portons avec détermination nos revendications sur deux fronts :

▶ En interpellant les sénateurs (sachant que la Haute assemblée vient de basculer dans l'opposition) et les députés avec l'appui du Comité de Défense de l'Enseignement Agricole Public afin que soient déposés les amendements nécessaires à un élargissement du volet « relatif à l'accès à l'emploi titulaire »,

▶ En nous engageant résolument dans la bataille de la déclinaison au MAAPRAT de ce dispositif de déprécarisation détourné de son ambition première par des choix budgétaires ministériels déléteres qui à l'heure actuelle ne permettraient de titulariser que 10% des contractuels en 2012 ! Mais le combat ne fait que commencer. Malgré les obstacles nous gagnerons ce plan de titularisation que nous appelons de nos vœux avec la création des supports budgétaires nécessaires à la titularisation de tous et l'augmentation des postes ouverts à hauteur des effectifs de non-titulaires remplissant des fonctions permanentes de service public.

Commission Consultative Paritaire régionale Catégorie A Qu'est-ce que la CCP ? A quoi sert-elle ?

Conformément à l'Article 1 de l'Arrêté du 10 février 2009, des Commissions Consultatives Paritaires ont été mises en place au niveau national, régional et départemental d'Outre-Mer. Elles concernent les Catégories administratives A, B et C.

Elles ont des attributions communes :

- Licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai,
- Sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme,
- Toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires,
- Saisine par chaque agent de sa situation individuelle.

Et d'autres spécifiques :

- Mobilité des agents sur CDI et réemploi des agents sur CDD,
- Avancements de catégorie et de classe, réductions d'ancienneté, mutations, refus de travail à temps partiel,
- Refus de renouvellement de contrat

Outre ces attributions minimales inscrites par l'administration, le Snetap-FSU a exigé que ce soit le lui :

- pour étudier le réemploi des agents en CDD ou le reclassement de ceux ayant perdu leur emploi,
- pour veiller au respect de la loi sur la transformation des CDD en CDI,
- pour que des procédures d'avancement sur des grilles suivant les mêmes rythmes que les corps des titulaires correspondants soient appliquées.

Vos représentants SNETAP-FSU veilleront à ce que la rédaction du règlement intérieur de chaque CCP permette l'élargissement à ces attributions complémentaires mais essentielles.

Pourquoi voter ?

Longtemps l'administration nous a refusé le droit pourtant fondamental d'élire directement nos représentants au sein de la communauté de nos pairs. C'est dire l'absence scandaleuse de considération dont elle faisait montre à notre endroit, prenant fallacieusement prétexte de la précarité de notre statut pour nous dénier toute capacité à nous faire entendre de manière autonome !

Dénonçant cet honteux ostracisme, ce sont la FSU et le Snetap qui ont inlassablement revendiqué que nous soyons rétablis dans notre bon droit et finalement qui l'ont conquis.

Dès lors, une abstention la plus faible possible, un nombre de suffrages exprimés le plus important qui puisse être, seront autant de signes forts pour asseoir incontestablement la légitimité des élus qui siègeront à la CCP en notre nom et exiger que notre voix soit entendue à l'instar de celle des titulaires !

Ainsi, pour faire entendre votre voix et au-delà, celle de l'ensemble des contractuels, nous et Faites voter massivement : notre représentativité, notre visibilité et le respect que l'on vous doit sont les véritables enjeux de ce scrutin !

Pourquoi voter SNETAP-FSU ?

Ceux d'entre nous qui n'ont pas eu l'occasion de se rapprocher de nos sections locales présentes dans la quasi-totalité des établissements ou qui n'ont pas eu recours à l'appui ou l'intervention de leurs représentants SNETAP-FSU à la CCP s'interrogent peut-être encore sur la destination de leur suffrage. Pourquoi dès lors voter pour le SNETAP-FSU ? Qu'est-ce qui nous différencie des autres organisations syndicales en lice ?

Outre les valeurs qui guident notre action syndicale de représentation de tous les personnels quelle que soit sa catégorie ou quel que soit son statut, contrairement à d'autres :

- nous ne conditionnons pas nos interventions à l'adhésion à notre organisation syndicale mais défendons chacun dans l'intérêt de tous,
- nous œuvrons au quotidien, à vos côtés, pour vous informer, vous conseiller, faire valoir, conforter et étendre vos droits individuels tout en promouvant l'intérêt collectif, et ne nous intéressons pas aux contractuels qu'à l'approche des échéances électorales,
- nous n'agissons pas pour souscrire à la circonstance des promesses et des slogans qui n'ont pour seul fondement qu'un ralliement électif, ni ne formons d'alliances opportunistes mais agissons à tous les niveaux (local, régional, national), dans toutes les instances, en direction de tous les acteurs (chefs d'établissement, SRFD/DRAAF, DGER/Secrétariat général, Ministre, parlementaires, conseils régionaux, etc.), sur la base de mandats et de revendications concertés qui visent à éradiquer la précarité et à empêcher son renouvellement.

Ainsi, Voter et Faire voter massivement pour le SNETAP-FSU, c'est faire le choix de représentants confirmés, soutenus par la première organisation syndicale de l'Enseignement Agricole Public qui a fait de la lutte contre la précarité, une priorité de son action et à la différence des autres accueille en son sein des élus nationaux non-titulaires et un secteur « précaires » qui portent la voix des contractuels.

Votez et faites massivement voter FSU

Scrutin du 15 novembre 2011 - Votez par correspondance dès le 17 octobre 2011

Comment et Quand voter ?

- Dès récupération du matériel de vote contre émargement (normalement disponible auprès du secrétariat de votre lycée d'affectation dès le lundi 17 octobre prochain), insérer le bulletin de vote FSU dans la petite enveloppe anonyme, puis celle-ci dans la seconde sur laquelle il convient de renseigner les mentions obligatoires et insérer le tout dans l'enveloppe pré-affranchie fournie. Dépensez cette dernière au départ courrier de votre établissement ou dans une boîte aux lettres postale.
- Pour que votre voix soit entendue il est impératif que votre vote arrive à l'administration avant le 15 novembre 2011, 18H00. Cependant, en tenant compte des vacances de la Toussaint et du risque d'oubli ou de perte du matériel de vote, ne prenez pas de risques : **Votez dès le 17 octobre 2011 !**